

**OBJET TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE TOITURES DU GROUPE SCOLAIRE
HERBINIERE LEBERT**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET LES AVENANTS

Le Groupe Scolaire Herbinière Lebert, construit au début des années 1980, connaît depuis plusieurs années des problèmes d'étanchéité récurrents. Malgré de multiples réparations, l'étanchéité des toitures est toujours défectueuse. Pour résoudre ce problème d'une manière pérenne, la Commune envisage, sur l'intégralité du groupe scolaire, le remplacement des toitures « schingle » existantes par des toitures tôles en aluminium, le traitement de l'isolation thermique des salles, le renforcement de la solidité des charpentes et la réfection de l'étanchéité des toitures terrasses des coursives. De plus, il est nécessaire d'installer une salle de classe modulaire provisoire afin de libérer les salles durant les travaux.

L'estimation prévisionnelle du coût des travaux et aléas est de 1 300 000 € HT.

Il sera lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée (articles 10 et 28 du Code des Marchés Publics) pour le marché de travaux décomposé en 3 lots :

- Lot 1 : Charpente couverture
- Lot 2 : Etanchéité
- Lot 3 : Construction d'une salle de classe modulaire

Je vous demande, en conséquence :

- 1) D'approuver le projet de travaux de remplacement de toitures du groupe scolaire Herbinière Lebert ;
- 2) De m'autoriser (ou mon représentant) à lancer une consultation pour les marchés de travaux selon une procédure adaptée en 3 lots (articles 10 et 28 du Code des Marchés Publics) ;
- 3) De m'autoriser (ou mon représentant) à signer les marchés avec les candidats ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères fixés dans les documents de la consultation ;
- 4) De m'autoriser (ou mon représentant) à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toute décision concernant d'éventuels avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14326-a1-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE

**OBJET TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE TOITURES DU GROUPE SCOLAIRE
HERBINIERE LEBERT**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET LES AVENANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 14/3-26 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Audrey BELIM, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

(1 abstention de Monsieur René-Paul VICTORIA en Commission AG/EM) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de travaux de remplacement de toitures du groupe scolaire Herbinière Lebert estimé à 1 300 000,00 € HT.

ARTICLE 2

Autorise le Maire ou son représentant à lancer une consultation pour les marchés de travaux selon une procédure adaptée en 3 lots (articles 10 et 28 du Code des Marchés Publics) :

- Lot 1 : Charpente couverture
- Lot 2 : Etanchéité
- Lot 3 : Construction d'une salle de classe modulaire

Délibération n°14/3-26

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les candidats ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères fixés dans les documents de la consultation.

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toute décision concernant d'éventuels avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 5

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal sous le chapitre 23 et l'article 2313.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14326-a2-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE